



ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 03/05/2013

Date de révision: 10/03/2015

Version: 1.2

WWW.FASTMSDS.COM

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)
Code du produit : P852110

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SPECTRACER UK Ltd.
201 Dyke Road
BN3 1TL Hove
United Kingdom
T +44 (0)207 193 9114 - F +44 (0)203 432 4686
Email: contact@spectracer.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 112 (EU)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225
Acute Tox. 4 (Oral) H302
Acute Tox. 4 (Dermal) H312
Acute Tox. 4 (Inhalation) H332
Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11
Xn; R20/21/22
Xi; R36

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

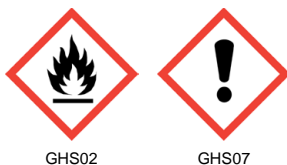
Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P261 - Éviter de respirer les fumées, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
acétonitrile	(n° CAS) 75-05-8 (Numéro CE) 200-835-2 (Numéro index) 608-001-00-3	>= 80	F; R11 Xn; R20/21/22 Xi; R36
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétonitrile	(n° CAS) 75-05-8 (Numéro CE) 200-835-2 (Numéro index) 608-001-00-3	>= 80	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané.

Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver Peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel Ventilation, équipements électriques et éclairage antidéflagrants antidéflagrant.
Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Chaleur et sources d'ignition.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétonitrile (75-05-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	40 ppm
Autriche	Nom local	Acetonitril
Autriche	MAK (mg/m ³)	70 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	40 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	280 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	160 ppm
Autriche	Remarque (AT)	H
Belgique	Nom local	Acétonitrile
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	34 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
Bulgarie	Nom local	Ацетонитрил*
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Croatie	Nom local	Acetonitril
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	68 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	40 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	102 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	60 ppm
Croatie	Naznake (HR)	K, F, EU** Xn
République Tchèque	Nom local	Acetonitril
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	70 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	41,7 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	100 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	60 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	D
Danemark	Nom local	Acetonitril (2007)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	70 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	40 ppm
Danemark	Anmærkninger (DK)	EH
Estonie	Nom local	Atsetonitriil (etaannitriil, metüültsüaniid)
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Estonie	OEL TWA (ppm)	40 ppm
France	Nom local	Acétonitrile
France	VME (mg/m ³)	70 mg/m ³
France	VME (ppm)	40 ppm
Allemagne	Nom local	Acetonitril
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	34 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	20 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	DFG,EU,H,Y
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	40 ppm

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

acétonitrile (75-05-8)		
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	105 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (ppm)	60 ppm
Hongrie	Nom local	ACETONITRIL
Hongrie	AK-érték	70 mg/m ³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	b, i; EU2
Irlande	Nom local	Acetonitrile
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	70 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	40 ppm
Irlande	Notes (IE)	Sk, IOELV
Italie	Nom local	Acetonitrile
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	35 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Lettonie	Nom local	Acetonitrils (cianometāns)
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	40 ppm
Lituanie	Nom local	Acetonitrilas
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	70 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	40 ppm
Lituanie	Remarque (LT)	O
Luxembourg	Nom local	Acétonitrile
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	40 ppm
Malte	Nom local	Acetonitrile
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	40 ppm
Pays-Bas	Nom local	Acetonitril
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	34 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	Acetonitril, 20 ppm; Netherlands; Time-weighted average exposure limit 8 h; Public occupational exposure limit value
Pologne	Nom local	Acetonitryl
Pologne	NDS (mg/m ³)	70 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	140 mg/m ³
Portugal	Nom local	Acetonitrilo
Portugal	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Roumanie	Nom local	Acetonitril
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	40 ppm
Slovénie	Nom local	acetoneitr (cianometan)
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	40 ppm
Suède	Nom local	Acetonitrile
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	30 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	60 ppm

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

acétonitrile (75-05-8)		
Royaume Uni	Nom local	Acetonitrile
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	68 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	40 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	102 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	60 ppm
Islande	Nom local	Asetónitríl
Islande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	70 mg/m ³
Islande	OEL (8 hours ref) (ppm)	40 ppm
Islande	Notes (IS)	H
Norvège	Nom local	Acetonitril
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	30 ppm
Norvège	Merknader (NO)	H
Suisse	Nom local	Acétonitrile
Suisse	VME (mg/m ³)	34 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	20 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	68 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15
Australie	Nom local	Acetonitrile
Australie	TWA (mg/m ³)	67 mg/m ³
Australie	TWA (ppm)	40 ppm
Australie	STEL (mg/m ³)	101 mg/m ³
Australie	STEL (ppm)	60 ppm
USA - ACGIH	Nom local	Acetonitrile
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr
USA - OSHA	Nom local	Acetonitrile
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	70 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	40 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
Équipement de protection individuelle	: Lunettes bien ajustables. Gants.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 82 °C
Point d'éclair	: 6 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 3,0 - 16,0 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation: Nocif par inhalation.

acétonitrile (75-05-8)	
DL50 orale rat	> 1327 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	980 mg/kg (Rabbit)
CL50 inhalation rat (mg/l)	27 mg/l/4h (Rat)
CL50 inhalation rat (ppm)	16000 ppm/4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

acétonitrile (75-05-8)	
CL50 poisson 1	1640 mg/l (96 h; Pimephales promelas; Soft water)
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (96 h)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (48 h; Daphnia magna; GLP)
CL50 poissons 2	1640 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus; Soft water)
CE50 Daphnie 2	5838 mg/l (16 h; Daphnia pulex)
TLM poisson 1	1000 mg/l (96 h; Pimephales promelas; Soft water)
TLM poisson 2	1650 mg/l (96 h; Poecilia reticulata; Soft water)
TLM autres organismes aquatiques 1	1000 ppm (96 h)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (96 h; Pseudomonas putida)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	680 mg/l (16 h; Protozoa)
Seuil toxique algues 1	9696 mg/l (72 h; Phaeodactylum; Growth rate)
Seuil toxique algues 2	> 1000 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Growth rate)

12.2. Persistance et dégradabilité

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
acétonitrile (75-05-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Aucune donnée(test) disponible de mobilité sur la substance.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,17 g O ₂ /g substance
DThO	3,12 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,055 % DTO

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
acétonitrile (75-05-8)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162
Log Pow	0,29 (Weight of evidence approach; Equivalent or similar to OECD 107; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

acétonitrile (75-05-8)

Tension de surface	0,029 N/m (20 °C)
--------------------	-------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de déchets agréé en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1648
N° ONU (IMDG)	: 1648
N° ONU (IATA)	: 1648
N° ONU (ADN)	: 1648
N° ONU (RID)	: 1648

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACÉTONITRILE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACÉTONITRILE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Acetonitrile
Désignation officielle de transport (ADN)	: ACETONITRILE
Désignation officielle de transport (RID)	: ACETONITRILE
Description document de transport (ADR)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Étiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Étiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Danger n° (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •2YE

14.6.2. Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Point d'éclair (IMDG) : 2°C c.c.

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Code ERG (IATA) : 3L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E2
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1
Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non



ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP2
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 2
Colis express (RID)	: CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	: 33
Transport interdit (RID)	: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110) - acétonitrile
3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110) - acétonitrile
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110) - 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol - acétonitrile
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110) - acétonitrile

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: 2 - Présente un danger pour l'eau
WGK remarque	: Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations



ORGANIC SINGLE COMPONENT STANDARD SOLUTION - Tebuconazole 100ug/ml in Acetonitrile (P852110)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

WWW.FASTMSDS.COM

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
R11	Facilement inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU Mod H F (REACH ANNEX II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.